



PREFET DU FINISTERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT

REALISATION DE LA ZAC LES HAUTS DE SENECHAL

Par arrêté préfectoral du 23 octobre 2015, le préfet du Finistère a ordonné l'ouverture conjointe, sur la commune de CLOHARS-CARNOËT, d'une enquête publique unique et d'une enquête parcellaire relatives aux travaux d'aménagement de la ZAC des Hauts de Sénéchal.

Ces enquêtes, sollicitées par la commune de Clohars-Carnoët, se déroulent pendant 33 jours consécutifs, du lundi 16 novembre 2015 au vendredi 18 décembre 2015 inclus, à la mairie de Clohars-Carnoët.

Pendant la durée des enquêtes, le dossier, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est disponible à la mairie de Clohars-Carnoët. Celui-ci est également communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture des enquêtes ou pendant leur déroulement. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Clohars-Carnoët et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet (un registre relatif à l'enquête publique unique et un second registre concernant l'enquête parcellaire) ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place du Général de Gaulle, 29360 CLOHARS-CARNOËT, mairie@clohars-carnoet.fr). Ces observations sont tenues, dans les meilleurs délais, à disposition du public, à la mairie de Clohars-Carnoët et sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les documents relatifs à la procédure d'enquête sont également consultables sur le site internet de la préfecture, rubrique « Enquêtes publiques » : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

M. Dominique LÉON, ingénieur civil de la défense en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Il tient des permanences en mairie de Clohars-Carnoët :

- | | |
|-----------------------------|------------------|
| - lundi 16 novembre 2015 | de 09h00 à 12h00 |
| - mardi 24 novembre 2015 | de 09h00 à 12h00 |
| - samedi 5 décembre 2015 | de 09h00 à 12h00 |
| - mercredi 9 décembre 2015 | de 14h00 à 17h00 |
| - vendredi 18 décembre 2015 | de 14h00 à 17h00 |

En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Christian JOURDREN, ingénieur en chef, nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

À l'issue des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions de l'enquête publique unique, du procès-verbal et de l'avis du commissaire enquêteur sur l'emprise des ouvrages projetés sera déposée à la mairie de Clohars-Carnoët et à la préfecture du Finistère pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture des enquêtes. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la préfecture pendant un an.

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour déclarer les travaux d'aménagement de la ZAC des Hauts de Sénéchal à Clohars-Carnoët d'utilité publique et pour déclarer cessibles, au bénéfice de la Société d'aménagement urbain du Finistère (SAFI), les terrains concernés par cette opération.